



DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA

VOTRE CLUB DE SPORTS DE COMBAT

25 rue Songieu, 69100 Villeurbanne
Tél : 09 86 42 70 07 Port : 06 21 74 91 33
Site internet : www.boxethaiteamdoussa.com

N° ___ P ___

Photo

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE

SAISON 2022/2023

Nouvel (le) Adhérent(e): OUI NON Date d'inscription : _____
Niveau : Débutant Avancé Compétition

CONTACT ADHERENT Nom* : _____ Prénom* : _____
Né(e) le* : ___/___/____ Sexe* : F M
Poids* : _____ kgs Profession : _____
Adresse* : _____ Code postal* : _____ Ville* : _____
Tél* : ___/___/___/___/___ Facebook : _____ ✕
E-mail : _____ @ _____ **Pour être à jour sur l'actualité du club merci de nous ajouter sur WhatsApp**

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Certificat Médical Photo
 Copie pièce d'identité Certificat de scolarité (étudiant 18-25 ans)

⚠ **ATTENTION** : les cours ne seront pas accessibles sans dossier **COMPLET**.

MONTANT DE L'ABONNEMENT ANNUELLE

Tarif étudiant (-25 ans) :	440€
Adultes (+ 18 ans) :	490€

Cours particuliers sans engagement sur R D V
--

Avez-vous pris connaissance du règlement intérieur OUI NON
Autorisation du droit à l'image OUI NON

Le club décline toutes responsabilités en cas de vol

En cas de cessation d'activité aucun remboursement ne sera accordé quel que soit le motif.

MODE DE RÈGLEMENT

(paiement en 2 fois possible)

Par Chèque bancaire ou Autre (à préciser) : _____ préciser le nom sur les chèques, si différent du nom inscrit au-dessus
A l'ordre de : **D.I.T.D** Nom de l'établissement bancaire _____ Nom :
Date : ___/___/____ N° chèque : _____ Montant : _____ € Prénom :
Date : ___/___/____ N° chèque : _____ Montant : _____ €
Observation :

Villeurbanne, le : _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvée »)

Nom & Prénom du signataire



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU KICKBOXING,
MUAYTHAI, PANCRACE**

EN LOISIR ET EN COMPÉTITION - ÉDUCATIF, ASSAUT, LIGHT

Je soussigné, Docteur(En lettres capitales)

certifie avoir examiné M/Mme

Né (e) le :

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes apparents contreindiquant la pratique de l'entraînement, du loisir et des compétitions « Educatif, Assaut et light » en kickboxing, muaythai, pancrace et leurs disciplines associées.

Fait à : le :

Signature et cachet du médecin :



DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA

VOTRE CLUB DE SPORTS DE COMBAT

25 rue Songieu, 69100 Villeurbanne

Tél : 09 86 42 70 07 Port : 06 21 74 91 33

Site internet : www.boxethaiteamdoussa.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute personne abonnée au Club DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA déclare se conformer au présent Règlement Intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les dispositions suivantes :

1 – Modalités et conséquences de l'inscription

L'inscription s'effectue par le biais d'une fiche d'inscription disponible sur le site internet du club et également à disposition au Club.

Vous ne pourrez jouir de vos droits qu'à partir du moment où votre inscription est validée, c'est-à-dire lorsque la fiche d'inscription est correctement remplie et que toutes les pièces demandées sont jointes au dossier.

Cette inscription vous confère le droit d'accès aux infrastructures pendant les heures de cours sur toute la durée de votre abonnement.

L'abonnement se limite à la saison sportive : du mois de Septembre de l'année en cours au mois de Juin de l'année suivante.

Toutes inscriptions au Club DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison : faute, départ, pandémie, confinement, fermeture obligatoire décrétée, évènement exceptionnel ou autre.

2 – Le respect du Code du Sport

L'abonné(e) se doit de :

- Respecter les règles, les partenaires, ses adversaires et le matériel ;
- Refuser toutes formes de violences et de tricheries ;
- Être maître de soi en toutes circonstances ;
- Être loyal dans le sport comme dans la vie ;
- Se montrer exemplaire, généreux et tolérant.

3 – Règles de fonctionnement

Au cours des vacances scolaires (se référer au calendrier de l'académie de Lyon), les entraînements n'auront pas lieu.

L'exclusion d'un ou d'une abonné(e) peut être prononcée par le Club, pour motif grave.

Est considéré comme motif grave : tout manquement à la section 2 du présent règlement, ou toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités du club ou à sa réputation.

Il est strictement interdit de photographier et de filmer pendant les cours.

Les objets trouvés sont à remettre au coach.

4 - Accompagnements des mineurs

Les mineurs n'ayant pas d'autorisation de sortie sans parent devront obligatoirement être accompagnés par un adulte jusqu'au début de chaque entraînement et pris en charge à la fin de chaque entraînement. Les adultes ne sont pas autorisés à rester pendant les entraînements.

5 – Hygiène et propreté

Une attention particulière sera portée à la propreté des pieds et des mains.

La nudité totale est interdite dans les vestiaires et dans les douches.

Les accessoires, les bijoux, les piercings, les montres, sont interdits pendant les entraînements.

6 – Responsabilités

Vos effets personnels sont sous votre responsabilité. Le Club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires.

Le Club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile. Cette assurance a pour objet de couvrir le Club au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels. De son côté, l'abonné(e) est invité(e) à souscrire une assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Club.